

Avis de demandes de dérogation mineure au Règlement VL-2025-839 relatif à l'urbanisme

Avis public est donné que, lors de sa séance qui aura lieu le 9 septembre 2025 à 19 h 30, au 300, rue Saint-Charles Ouest, le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. Permettre aux 33-35, rue Guillaume et 405-407, rue Grant :
 - une pente maximale de 20 % de l'allée d'accès au stationnement situé sous le niveau du sol au lieu de 10 %;
 - un coefficient d'emprise au sol maximal de 0,47 au lieu de 0,40;
 - une superficie d'aire d'agrément minimale de 222 mètres carrés au lieu de 278,3 mètres carrés;
 - une marge avant minimale au coin de la rue Grant et la rue Guillaume de 2,50 mètres pour la partie tronquée du bâtiment au lieu de 4,5 mètres;
 - une marge avant minimale le long des rues Grant et Guillaume de 3 mètres au lieu de 4,5 mètres.
2. Permettre au 1500, rue Jean-Béliveau :
 - des locaux de rangement d'une superficie minimale de 1,1 mètre carré pour chacun des logements, au lieu de 2,5 mètres carrés;
 - de comptabiliser les arbres présents dans l'emprise municipale le long de la ligne de terrain adjacente au chemin du Coteau-Rouge dans le nombre minimum d'arbres à grand déploiement exigé sur le terrain privé le long de cette ligne de rue, au lieu d'être entièrement sur le terrain privé;
 - la présence d'un local intérieur uniquement pour les matières résiduelles de type encombrant, au lieu d'être pour l'ensemble des conteneurs de matières résiduelles;
 - une marge d'implantation de 0 mètre de la ligne arrière de terrain, le long du mur arrière destiné à devenir un mur mitoyen pour des bâtiments en structure jumelée dans la *Phase 2*, au lieu de 4 mètres;
 - une aire d'agrément d'une superficie minimale de 1 350 mètres carrés au lieu de 1 753 mètres carrés;
 - un coefficient d'emprise au sol pour le projet de *Phase 2* de 50,9 au lieu de 50;
 - un empiètement de 45 cm d'une partie du bâtiment dans la marge adjacente au lot 6 635 632.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à propos de ces demandes, par le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil, lors de ladite séance.

Longueuil, le 22 août 2025.

Véronica Mollica, avocate
Secrétaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil